



## Les valeurs sûres (1/2)

Lorsqu'on demande aux professionnels quelles sont les solutions de placements à privilégier pour s'assurer, à terme, des revenus sans travailler, les avis convergent vers l'assurance-vie, un produit de premier choix. Ouverte à tous les budgets et à tous les profils de risques (prudent, dynamique, etc.), elle est recommandée à tous les épargnants, à condition de choisir l'allocation d'actifs la plus adaptée à ses projets et à son horizon de placement.

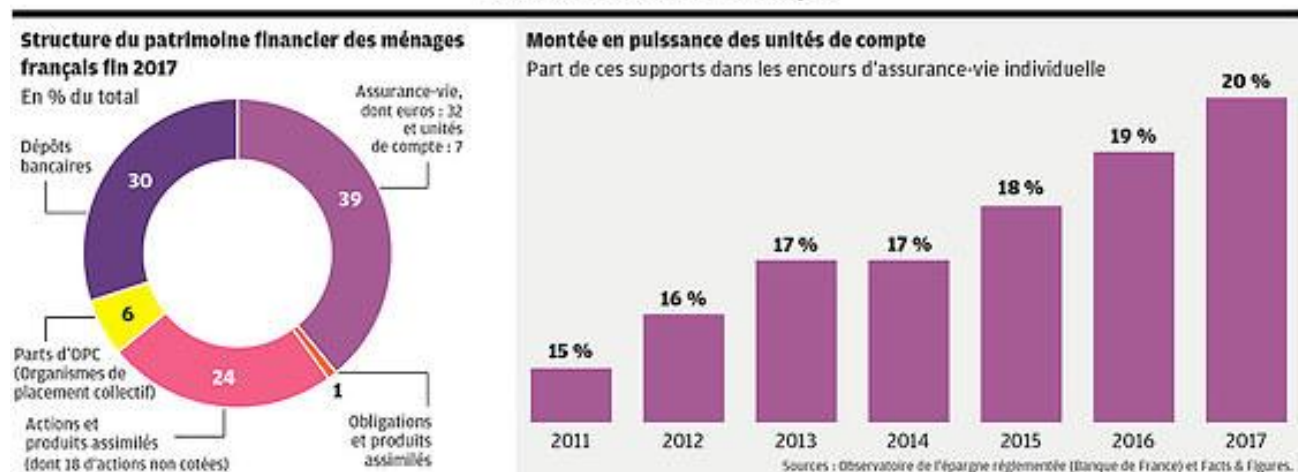
Pour les plus âgés (à partir de 65 ans, voire de 70 ans), la rente viagère permet de disposer de revenus garantis à vie sans se soucier de la gestion. Mais, revers de la médaille, elle impose de se séparer définitivement d'un capital... Une solution à éviter si vous comptez transmettre un patrimoine à vos proches.

Autre placement incontournable : la pierre, sous toutes ses formes. Vous pouvez opter pour l'acquisition d'un logement pour le louer, ou (là encore si vous souhaitez éviter les tracas liés à la gestion) pour l'achat de parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) ou d'organismes de placement collectif immobilier (OPCI). Enfin, si vous n'avez pas besoin de liquidités avant d'atteindre l'âge de la retraite, les dispositifs d'épargne retraite permettent, à terme, de percevoir des revenus complémentaires, mais aussi de bénéficier d'avantages fiscaux à l'entrée.

Pour les plus chanceux, dont l'entreprise est dotée d'un dispositif d'épargne salariale, il ne faut pas non plus négliger celle-ci dans votre stratégie de placement.

### Assurance-vie : une enveloppe privilégiée grâce aux retraits partiels

#### Le placement préféré des Français



investir.lesechos.fr

Pays : France

Dynamisme : 0



[Visualiser l'article](#)

L'assurance-vie semble indétrônable. Encore en 2017, la plus grande part (39 %) du patrimoine financier des ménages français était placée sur ce produit, selon les données de la Banque de France (voir l'infographie ci-contre).

Il faut dire que ce placement dispose de nombreux atouts. D'abord, « un épargnant peut constituer progressivement un capital avec l'assurance-vie en réalisant des versements mensuels, recommande Catherine Soubirou, directrice Produits et Solutions chez Milleis Banque. Par la suite, il pourra vivre de son contrat grâce à des retraits partiels (tous les mois, trimestres, etc.) ».

### Fiscalité avantageuse

Et puis « l'assurance-vie est une enveloppe fiscale privilégiée », ajoute Sabine Jiskra, responsable de la gestion de fortune à l'[Institut du patrimoine](#). Mais, pour en profiter au mieux, il faut anticiper la souscription d'un ou de plusieurs contrats.

En effet, si vous disposez d'un contrat ouvert depuis huit ans ou plus, vous pouvez en retirer, chaque année, 4.600 € d'intérêts (9.200 € pour un couple marié ou pacsé) sans subir aucune fiscalité (seulement les prélèvements sociaux). Seules les personnes franchissant le seuil des 150.000 € de versements se verront appliquer, même après huit ans, le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 % (hors prélèvements sociaux) lors des sorties de contrats, contre 7,5 % auparavant. Pour les contrats de moins de huit ans, les sommes retirées sont aussi soumises au PFU si elles ont été versées depuis le 27 septembre 2017.

L'assurance-vie est donc intéressante, qu'on ait besoin de liquidités dans un an ou dans dix ans. A condition, tout de même, de ne pas abuser des retraits partiels avant huit ans, pour éviter une fiscalité trop lourde, même si le PFU est moins pénalisant que le régime précédent.

Autre atout de poids de l'assurance-vie : l'avantage successoral. Privilégier un proche plutôt qu'un autre, faire profiter une personne sans lien de parenté direct d'une partie de son patrimoine... des libertés peuvent être prises grâce à ce placement. Et, encore une fois, des avantages fiscaux sont accordés. Pour les versements effectués avant l'âge de 70 ans, par exemple, un abattement de 152.500 € est appliqué sur les sommes perçues par les bénéficiaires.

Au-delà de ces considérations fiscales, il faut également bien choisir son allocation d'actifs au sein de son contrat d'assurance-vie, car « elle diffère selon son horizon de placement », précise [Guillaume Eyssette](#), conseiller en gestion de patrimoine du cabinet [Gefinéo](#).



## Les meilleurs contrats multisupports

Nom	Distributeur	Assureur	Où souscrire	Nombre de supports en unités de compte...	... dont SCPI
<b>DARJEELING</b>	Placement-Direct	SwissLife Assurance et Patrimoine	Internet	868	11
<b>FRONTIÈRE EFFICIENTE</b>	Apicil	Apicil Assurances	Directement auprès du distributeur	593	21
<b>INTENCIAL LIBERALYS VIE</b>	Intencial Patrimoine	Apicil Assurances	CGPI	689	21
<b>LINXEA AVENIR</b>	LinXea	Suravenir	Internet	617	10
<b>LINXEA ZEN</b>	LinXea	Apicil Assurances	Internet	441	16
<b>MES-PLACEMENTS RETRAITE</b>	Mes-Placements	Suravenir	Internet	449	10
<b>MON FINANCIER FRONTIÈRE EFFICIENTE</b>	MonFinancier	Apicil Assurances	Internet	380	12
<b>PERFORMANCE ABSOLUE VIE</b>	Intencial Patrimoine	Apicil Assurances	CGPI	563	18

Sélection tirée de notre dossier publié dans *Investir* n° 2319.

### Sur le long terme, diversifiez !

Pour un placement de court terme (entre douze et dix-huit mois), mieux vaut privilégier la prudence. Il est donc recommandé d'investir son épargne en grande partie dans les supports en euros. « Même s'ils rapportent très peu (1,8 % en moyenne en 2017), ils permettent de profiter d'une garantie en capital », poursuit [Guillaume Eyssette](#).

Si vous avez plus de temps devant vous, il est, en revanche, nécessaire de diversifier avec des supports plus risqués. En ce sens, l'assurance-vie offre de plus en plus de possibilités : fonds d'actions, d'obligations, mais aussi SCPI, ETF, etc.

D'ailleurs, un grand nombre de contrats permettent de se positionner sur la quasi-totalité de ces supports (voir notre sélection des 32 meilleurs contrats multisupports dans le n° 2319). Parmi eux, des contrats Internet comme Darjeeling et Linxea Avenir ou des contrats proposés par des CGPI comme Intencial Liberalys Vie combinent un large choix de fonds euros attrayants et des frais raisonnables.

Sinon, tous les contrats ne proposant pas toujours tous les supports, vous pouvez faire le choix d'en ouvrir plusieurs. Une solution qui peut aussi être intéressante, à condition de vérifier, en amont, le niveau des frais prélevés sur les versements, et des frais d'arbitrage et de gestion.

Si vous n'avez ni le temps ni les connaissances, vous pouvez déléguer la gestion à un professionnel. Il peut s'agir d'une banque ou d'une société de gestion, qui s'occupera de votre allocation d'actifs et de la réalisation des arbitrages entre les différents supports du contrat. Pour ce faire, elles construisent plusieurs profils d'investisseurs (défensif, prudent, équilibré, dynamique, offensif...), que vous choisirez en fonction de votre appétit pour le risque.

**Rente viagère : s'assurer des revenus réguliers après 65 ans**

Vous voulez disposer de revenus garantis sans avoir à gérer quoi que ce soit ? La rente viagère peut être une solution.

Versée en échange d'un capital ou à la sortie d'un produit financier (Perco, Perp, PEA, assurance-vie), elle permet de recevoir une rente régulièrement, jusqu'à la fin de vos jours. « C'est rassurant pour une personne qui n'a pas de revenus », souligne Philippe Crevel, directeur du Cercle de l'épargne.

Mais, en contrepartie, la rente viagère implique de vous séparer définitivement de votre capital. « Il faut donc éviter cette option si on a des héritiers », avertit François Simon, codirigeant d'Agami Family Office.

**En fonction de l'espérance de vie****Intéressant seulement dans le grand âge**

Age lors de la transformation	Taux de conversion pour une rente simple, sans réversion, sans taux technique	Durée d'annuités gratuites
60 ANS	3,05 %	25
65 ANS	3,64 %	20
70 ANS	4,48 %	15
75 ANS	5,76 %	10
80 ANS	7,78 %	5

**Hypothèses : rentes trimestrielles à terme échu, frais d'arrérage inclus, table de mortalité : TGF05.**  
 Pour estimer le revenu annuel que vous pourriez recevoir grâce à une rente viagère, appliquez le pourcentage indiqué selon votre âge au capital que vous souhaitez transformer. Pour information, un simulateur est disponible pour les clients d'AG2R La Mondiale. Source : Teissedre & Associés Gestion de Patrimoine.

Pour opter pour la rente viagère, mieux vaut attendre d'avoir atteint 65 ans, voire 70 ans, car le montant versé dépend de votre espérance de vie. Ainsi, plus vous êtes âgé, plus le taux de rente proposé est élevé. La rente peut alors devenir plus généreuse qu'un placement financier.

Mais il faut aussi prendre en compte l'imposition. Les rentes issues d'une assurance-vie ou de la conversion d'un capital auprès d'un assureur sont imposées sur une fraction de leur montant. Et, là encore, la fiscalité des revenus perçus dépend de votre âge au moment de la souscription. Ainsi, plus vous êtes âgé lors de sa mise en place, plus la fiscalité est avantageuse. Pour une transformation entre 60 et 70 ans, par exemple, 40 % de vos rentes annuelles devront être ajoutées à vos autres revenus et seront imposées selon votre tranche marginale d'imposition. A partir de 70 ans, la fiscalité s'adoucit, puisque seulement 30 % de vos revenus seront imposables.

Bon à savoir, la fiscalité est encore plus favorable si la rente viagère provient de la transformation d'un capital investi sur un plan d'épargne en actions (PEA) ou, si vous en disposez, d'un ancien plan d'épargne populaire (PEP). Dans ce cas, les revenus sont exonérés d'impôt, quel que soit votre âge. Seuls les prélèvements sociaux seront dus, ceux-ci étant calculés à partir d'une fraction de la rente.

[Visualiser l'article](#)

Du côté de l'épargne retraite, en revanche, la fiscalité est encore différente. Si elle ouvre droit à des déductions fiscales lors de sa constitution, elle se traduit, à la sortie, par une imposition de la rente à hauteur de 90 % de son montant.

### **Gare à l'inflation !**

Avant de vous lancer, il est indispensable de mesurer les risques liés à cette forme de revenus (car il y en a). Ainsi, la revalorisation régulière de la rente viagère devient de plus en plus faible, celle-ci étant adossée au rendement des fonds euros de l'assurance-vie. En 2017, ces derniers ont rapporté 1,8 % seulement en moyenne, et la performance des rentes viagères est souvent inférieure, car les assureurs mettent une partie des gains en réserve. Dans un environnement peu inflationniste, rien à craindre. Mais, si les prix s'emballent de nouveau, il est possible que vos revenus progressent moins que l'inflation, ce qui revient à une perte de pouvoir d'achat. -